



COMPTES ANNUELS 2013



copré
LA COLLECTIVE
DE PRÉVOYANCE
40 ANS | 1974 – 2014



UNE VISION CLAIRE DEPUIS 40 ANS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	6
BILAN AU 31.12.2013	9
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2013	10
ANNEXE AUX COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2013	12

Au Conseil de fondation de

La Collective de Prévoyance-Copré, Genève

Petit-Lancy, le 30 avril 2014

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance-Copré, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pierre Balsiger
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
ACTIF			
Placements		764'061'861.14	581'882'328.42
Liquidités	6.4	122'401'248.98	57'749'264.64
Change à terme	6.5	0.00	505'269.00
Débiteurs	7.4	1'157'556.20	1'382'605.21
Obligations	6.4	239'108'841.09	177'040'482.49
Actions	6.4	167'255'234.37	126'919'219.63
Immobilier	6.4	230'544'269.00	215'703'921.00
Créances de cotisations des employeurs	6.7	3'594'711.50	2'581'566.45
Compte de régularisation actif	7.5	249'580.41	659'872.68
Total de l'actif		<u>764'311'441.55</u>	<u>582'542'201.10</u>
PASSIF			
Dettes		90'493'662.90	102'040'775.87
Prestations de libre passage et rentes		20'134'609.20	30'884'197.15
Banques / Assurances	7.7	0.00	16'720.00
Dettes hypothécaires	7.8	70'000'000.00	70'000'000.00
Autres dettes		359'053.70	1'139'858.72
Compte de régularisation passif	7.6	105'857'380.00	3'276'492.62
Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	6.7	3'091'546.70	3'391'013.80
Provisions non techniques		0.00	0.00
Fonds libres des affiliés	5.8	302'496.35	607'690.15
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		540'138'590.13	458'846'436.25
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	411'217'882.98	359'154'401.35
Capital de prévoyance rentiers	5.4	107'398'707.15	86'260'034.90
Provisions techniques	5.6	21'522'000.00	13'432'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	24'427'765.47	14'379'792.41
Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00
Total du passif		<u>764'311'441.55</u>	<u>582'542'201.10</u>

COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2013 CHF	2012 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		59'571'060.75	53'531'993.85
Cotisations des salariés	7.3	20'304'280.05	19'253'049.55
Cotisations des employeurs	7.3	29'735'107.80	28'232'275.15
Primes uniques et rachats		8'357'645.45	5'120'391.00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.7	1'025'635.20	815'914.00
Subsides du fonds de garantie		148'392.25	110'364.15
Prestations d'entrée		62'987'349.70	36'992'658.71
Apports de libre passage	7.1	61'715'879.70	35'777'341.81
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		1'271'470.00	1'215'316.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		122'558'410.45	90'524'652.56
Prestations réglementaires		-18'648'473.50	-10'113'977.75
Rentes de vieillesse		-5'241'509.00	-4'345'519.05
Rentes de survivants		-565'969.35	-480'958.70
Rentes d'invalidité		-2'024'072.05	-1'875'758.95
Libération service cotisations		-1'224'741.40	-1'024'741.35
Prestations en capital à la retraite		-9'472'092.25	-2'101'162.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-120'089.45	-285'837.10
Prestations de sortie		-45'257'645.15	-57'360'136.55
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.2	-41'377'802.10	-53'651'043.95
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-900'219.45	-178'947.90
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-2'979'623.60	-3'530'144.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-63'906'118.65	-67'474'114.30
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des affiliés, réserves de cotisations		-80'687'492.93	-37'728'225.69
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-41'681'547.63	-8'523'410.40
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.4	-21'138'672.25	-15'202'611.00
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.6	-8'090'000.00	-4'694'984.00
Rémunération du capital épargne		-10'381'933.95	-9'554'457.40
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	5.8	305'193.80	22'926.91
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	6.7	299'467.10	224'310.20
Produits de prestations d'assurance		2'727'847.95	2'953'554.85
Prestations d'assurance		2'727'847.95	2'953'554.85
Charges d'assurance		-972'238.50	-905'581.75
Primes de risques		-642'931.00	-627'847.00
Primes de frais		-122'463.00	-103'909.00
Cotisations au fonds de garantie		-206'844.50	-173'825.75
Résultat net de l'activité d'assurance		-20'279'591.68	-12'629'714.33

COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2013 CHF	2012 CHF
Résultat net des placements		34'562'133.33	30'887'602.49
Résultat liquidités	6.6.1	24'174.59	57'167.19
Résultat change à terme	6.6.2	-582'309.59	355'999.81
Résultat obligations	6.6.3	-514'495.77	7'340'365.24
Résultat actions	6.6.4	27'470'229.35	12'873'782.94
Résultat immobilier	6.6.5	10'626'702.87	13'019'610.92
Frais d'administration des placements	6.6.6	-2'309'716.44	-2'585'599.21
Intérêts sur prestations de sortie		-152'451.68	-173'316.80
Intérêts primes payées d'avance		0.00	-407.60
Autres produits		90'624.94	43'259.55
Autres frais		-21'261.72	-17'384.24
Frais d'administration		-4'303'931.81	-3'923'924.73
Frais de fonctionnement		-480'698.86	-404'918.91
Autorité de surveillance cantonale		-10'300.00	-18'200.00
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle		-5'398.40	-5'244.80
Honoraires de gestion administrative, Hpr S.A.		-1'735'101.00	-1'675'890.00
Honoraires de l'expert, Mercer S.A.		-36'309.60	-32'913.00
Honoraires de révision, Ernst & Young S.A.		-76'327.90	-71'892.35
Jetons de présence du Conseil et des Commissions (yc charges)		-145'448.85	-93'626.05
Honoraires de mandats divers		-82'959.15	-129'385.67
Frais divers de publicité		-372'426.60	-233'984.15
Frais de courtage		-932'944.45	-903'942.80
Frais de commercialisation		-426'017.00	-353'927.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		10'047'973.06	14'359'838.74
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-10'047'973.06	-14'359'838.74
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	06.12.2012 approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013
Règlement de prévoyance	18.03.2014
Règlement d'organisation	01.01.2007
Règlement interne aux entreprises affiliées	05.07.2005
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.01.2014 entré en vigueur le 31.12.2013
Règlement de placements	10.05.2010
Avenant n° 1 au règlement de placements	15.03.2012 entré en vigueur le 31.12.2011
Avenant n° 2 au règlement de placements	31.01.2013 entré en vigueur le 31.12.2012
Avenant n° 3 au règlement de placements	05.12.2013 entré en vigueur le 31.12.2013
Règlement de liquidation partielle	27.09.2012 approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois par année.

Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'accomplissement des tâches définies par la loi, fixe les objectifs stratégiques et les principes de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens de les réaliser. Il détermine l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et surveille la Direction, conformément

aux dispositions légales et aux directives de l'Autorité de surveillance. Il est responsable de l'application des dispositions réglementaires, il exécute toutes les tâches qui ne sont pas expressément celles d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation. Elle prend connaissance du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et prend acte du rapport de révision. Elle donne décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et prend connaissance des modifications du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose, actuellement, de 6 membres. Au 31 décembre 2013, il a la composition suivante:

	<u>Fonction</u>	<u>Fin du mandat</u>	<u>Représentation</u>	<u>Signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	29.05.2017	entreprises affiliées	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	29.05.2015	entreprises affiliées	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	29.05.2017	entreprises affiliées	collective à 2
Gerbail Christian	Membre	06.12.2016	assurés	collective à 2
Gordon Robin	Membre	24.05.2015	assurés	collective à 2
Izzo Mario	Membre	29.05.2015	assurés	collective à 2

La Direction est composée de la Présidente, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. Depuis le 7 avril 2010, M. Marçal Decoppet est employé de la Fondation et occupe le poste de Directeur.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger, Mercer (Switzerland) SA, Nyon
Experts	Etude LHA, Genève (Etude Schneider Troillet dès le 1 ^{er} janvier 2014), dossier d'invalidité complexe Etude Oberson Avocats, Genève, dossier d'imposition TVA parkings
Médecin-conseil	Dr Jean-Pierre Boss, Lausanne
Organe de révision	Ernst & Young SA, Genève
Administration technique et comptable	Hpr SA, Vevey
Dépositaire des titres	Credit Suisse AG, Zürich
Gestionnaires de fortune	Aforge Capital Management SA, Genève (jusqu'au 28.02.2013) Credit Suisse AG, Zürich UBS AG, Zurich (dès le 01.03.2013) Swiss & Global Asset Management AG, Zürich (jusqu'au 28.02.2013)
Administrateur de fortune	GFI Gestion de fortunes immobilières SA, Genève (jusqu'au 31.12.2013)
Administration des immeubles	Euro-courtage Sàrl, Montreux (jusqu'au 31.12.2013) Pro Logement SA, Echallens (jusqu'au 31.12.2013) Régie du Rhône SA, Lancy
Autorité de surveillance	Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève, n° de registre GE 1118

1.6 Employeurs affiliés

	2013	2012
Effectif au 1er janvier	413	389
Entrées	85	62
Sorties	38	38
Effectif au 31 décembre	<u>460</u>	<u>413</u>

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Assurés actifs totaux	31.12.2013 6'203	31.12.2012 5'899
-----------------------	---------------------	---------------------

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2013	31.12.2012
Retraités	256	206
Enfants de retraités	7	7
Invalides	138	134
Enfants d'invalides	89	85
Conjoints	36	29
Orphelins	17	13
Total	<u>543</u>	<u>474</u>

Dont 223 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2013 (31.12.2012: 219).

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 31 janvier 2014 le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2014.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements: L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères: Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.92045, EUR 1.23677, GBP 1.43316, JPY 0.00955. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immeubles:	Ils ont été évalués à leur valeur de rendement, soit l'état locatif dynamique au 01.01.2014 capitalisé à un taux de 6.25%, à l'exception des immeubles acquis en cours d'année, lesquels sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Autres actifs:	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs:	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à l'application de l'article 48a de l'OPP2 en vigueur depuis le 1er janvier 2012 et à la publication de la directive de la Haute Commission de Surveillance sur la mise en application de cet article de loi, les frais d'administration sont présentés de manière détaillée. Les frais de gestion de fortune calculés sur les fonds des placements sont ainsi indiqués de manière explicite dans le compte d'exploitation, s'ils sont disponibles et une information détaillée figure au point 6.6.6 ci-après (y compris pour les éventuels placements non-transparents). L'année 2012 n'a pas été retraitée.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité sont couverts par un contrat de réassurance auprès de la Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Dès le 1^{er} janvier 2009 la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie. Cette réassurance est complétée par un contrat de type excess of loss auprès de Elips Life AG. La Fondation constitue ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette situation.

Ces deux contrats ont été résiliés au 31.12.2011. Ils ont été remplacés, dès le 1^{er} janvier 2012, par un seul contrat conclu avec PKRück (stop-loss plus).

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque. Elle constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	359'154'401.35	341'128'756.85
Attributions/dissolutions rétroactives ou art. 17 LFLP	-353'882.85	-450'071.30
Cotisations d'épargne	38'867'811.95	36'983'370.65
Autres cotisations et contributions de rachat	8'267'016.45	4'676'259.05
Apports de libre passage	56'981'504.43	32'338'665.15
Répartition fonds libres	239'062.60	313'934.70
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	1'189'883.15	1'215'316.90
Prestations de libre passage en cas de sortie	-37'496'900.90	-50'623'696.65
Versements pour l'EPL / divorce	-2'979'623.60	-3'530'144.70
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-23'366'937.70	-12'412'770.55
Rémunération des capitaux de prévoyance	10'381'933.95	9'554'457.40
Attribution/dissolution des prestations de sortie (art. 17 LFLP)	333'614.15	-39'676.15
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	411'217'882.98	359'154'401.35

Règles techniques

Pour les assurés encore actifs au 31 janvier 2014 et pour la période de référence du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 3.00 % (idem que 2012).

Compte tenu d'une année favorable sur les marchés financiers en 2013, le Conseil de fondation a ainsi décidé de faire bénéficier les assurés d'une excellente rémunération de l'épargne, tout en ayant choisi parallèlement de renforcer la solidité financière en abaissant le taux technique de 3.0% à 2.5%.

Pour les assurés sortis durant l'année 2013, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP sur la part minimum LPP de l'avoir de vieillesse.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	188'969'445.55	170'718'310.50
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.5 %	1.5 %

5.4 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
A - Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des invalides		
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	12'682'493.90	12'107'847.90
Transfert des capitaux actifs	881'210.65	960'141.85
Cotisations d'épargne	657'578.90	650'045.80
Apports de libre passage	259'499.25	264'772.30
Répartition fonds libres	0.00	8'197.70
Rémunération des capitaux de prévoyance	384'852.00	350'791.65
Dissolution capitaux-épargne	-1'159'973.55	-1'659'303.30
Total des capitaux de prévoyance des assurés invalides	13'705'661.15	12'682'493.90
B - Evolution du capital de couverture pour les cas de retraite		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	62'680'432.00	51'515'771.00
Apports	10'457'838.70	343'837.85
Modification liée à des changements de bases de calcul*	3'840'017.00	3'022'937.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	1'481'063.30	7'797'886.15
Total du capital de couverture pour les cas de retraite	78'459'351.00	62'680'432.00
C - Evolution du capital de couverture pour les cas d'invalidité		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	4'233'325.00	3'589'062.00
Apports	405'643.40	529'692.15
Modification liée à des changements de bases de calcul*	276'531.00	155'133.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	2'324'464.60	-40'562.15
Total du capital de couverture pour les cas d'invalidité	7'239'964.00	4'233'325.00
D - Evolution du capital de couverture pour les survivants		
Solde du capital de couverture au 1er janvier	6'663'784.00	3'844'743.00
Apports	383'708.10	1'670'398.30
Modification liée à des changements de bases de calcul*	460'311.00	373'050.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	485'927.90	775'592.70
Total du capital de couverture pour les cas de décès	7'993'731.00	6'663'784.00
Total capital de prévoyance rentiers (A+B+C+D)	107'398'707.15	86'260'034.90

*Dès le 31 décembre 2013, le calcul des réserves mathématiques des rentiers est effectué sur la base de la table LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 2.5%, en lieu et place d'un taux d'intérêt technique de 3.0%, utilisé au 31 décembre 2012.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31.12.2013, dont les conclusions sont les suivantes:

Au titre de l'exercice 2013, Copré a décidé d'attribuer un intérêt global de 3% sur l'épargne obligatoire et sur-obligatoire, sauf pour les quatre affiliés encore en sous-couverture au 31.12.2012 repris de la fondation Genesis, qui ont pu cependant bénéficier d'une rémunération positive de 0.84% en moyenne. La dette globale des affiliés ex-Genesis est ainsi entièrement remboursée au 31 décembre 2013.

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 se monte, après attribution de l'intérêt de 3% susmentionné, à 104.52% au 31.12.2013. La Fondation peut donc intégralement remplir ses engagements financiers. Nous considérons que les bases démographiques utilisées, LPP 2010 sont représentatives de la réalité démographique. Le taux d'intérêt technique utilisé, 2.5% correspond à nos recommandations et aux recommandations de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
A - Provision de longévité		
Solde de la provision de longévité au 1er janvier	729'000.00	292'216.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	69'000.00	38'000.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	597'000.00	398'784.00
Total de la provision de longévité	1'395'000.00	729'000.00
B - Provision d'amélioration du taux de conversion		
Solde provision d'amélioration du taux de conversion au 1er janvier	7'963'000.00	4'402'800.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	4'008'000.00	3'413'000.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-154'000.00	147'200.00
Total de la provision d'amélioration du taux de conversion	11'817'000.00	7'963'000.00
C - Provision de fluctuation des risques		
Solde provision de fluctuation des risques au 1er janvier	4'740'000.00	4'042'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	480'000.00	265'000.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	3'090'000.00	433'000.00
Total de la provision de fluctuation des risques	8'310'000.00	4'740'000.00
Total des provisions techniques (A+B+C)	21'522'000.00	13'432'000.00

*Voir explication chiffre 5.4.

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

La provision d'amélioration du taux de conversion a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

L'augmentation de la provision d'amélioration du taux de conversion en 2013 s'explique par le fait que le taux de conversion actuariel a baissé suite à la modification du taux d'intérêt technique. La différence entre la rente servie et celle qui serait versée si le taux de conversion actuariel était appliqué est ainsi plus élevée et son financement nécessite une provision plus élevée.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances stop loss et excess of loss, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97.5%.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Dès le 31 décembre 2013, le Conseil de fondation a décidé, compte tenu, notamment, de la directive technique de la chambre suisse des actuaires-conseils et de la tendance observée en la matière, d'abaisser le taux technique de 3.0% à 2.5% de manière à renforcer les réserves.

5.8 Fonds libres des affiliés

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	607'690.15	630'617.06
Constitution des fonds libres des affiliés	77'632.45	554'496.10
Dissolution des fonds libres des affiliés	-382'826.25	-577'423.01
Total des fonds libres des affiliés	<u>302'496.35</u>	<u>607'690.15</u>

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	411'217'882.98	359'154'401.35
Capital de prévoyance des rentiers	107'398'707.15	86'260'034.90
Provisions techniques	21'522'000.00	13'432'000.00
Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'art. 44 OPP2 (Cp)	<u>540'138'590.13</u>	<u>458'846'436.25</u>
Total actif au bilan	764'311'441.55	582'542'201.10
./. Dettes et passifs transitoires	-196'351'042.90	-105'317'268.49
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-3'091'546.70	-3'391'013.80
./. Fonds libres des affiliés	-302'496.35	-607'690.15
./. Provisions non techniques	0.00	0.00
Fortune de prévoyance disponible au sens de l'art. 44 OPP2 (Fp)	<u>564'566'355.60</u>	<u>473'226'228.66</u>
Degré de couverture (Fp/Cp)	<u>104.52%</u>	<u>103.13%</u>

Ce degré de couverture est applicable à tous les affiliés, à l'exception:

- des affiliés bénéficiant de fonds libres, pour lesquels le degré de couverture est supérieur ;
- en 2012, de 4 affiliés arrivés en 2011 en provenance de la Fondation collective Genesis (cf. chiffre 5.5).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Credit Suisse. Au 31 décembre 2013, les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés à Swiss & Global Asset Management AG (jusqu'à fin février 2013), Aforge Capital Management SA (jusqu'à fin février 2013), Credit Suisse AG et UBS AG.

L'annexe 4.1 au règlement de placement de la Fondation entré en vigueur le 10.05.2010 a été mise à jour par avenant le 05.12.2013. Le règlement, ainsi que ses avenants sont à disposition pour consultation sur le site internet.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. Une analyse de congruence actif/passif a été réalisée en 2009 (voir également sous point 6.4.1).

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	14'379'792.41	19'953.67
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	10'047'973.06	14'359'838.74
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	24'427'765.47	14'379'792.41
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (valeur absolue)	43'008'261.00	43'008'261.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-18'580'495.53	-28'628'468.59

Dans le règlement de placement, le Conseil de fondation a retenu, pour le calcul de sa réserve de fluctuation de valeurs, une technique mixte consistant à simuler conjointement et à long terme l'évolution des actifs que la Fondation détient. Cette simulation multiple permet la mise en évidence d'un grand nombre d'évolutions possibles de la fortune de la Fondation. Les scénarii les plus défavorables sont écartés, compte tenu de leur caractère hautement improbable. Du sous-ensemble résiduel est extrait le scénario impliquant la perte la plus large. Le montant correspondant à cette perte est la Value-at Risk (VaR).

La validité prédictive théorique de ce montant est fonction du nombre de scénarii simulés écartés [0,5%]. Cette grandeur s'exprime comme son complément à un [100%], en l'occurrence 99,5% [100%-0,5%].

A titre de précaution supplémentaire, le Conseil de fondation a tenu à prendre en considération un scénario encore plus risqué que celui mis en évidence par la VaR à 99,5%, en recourant à la métrique corrélative désignée dans la littérature sous les termes d'Expected Shortfall (ES) ou, alternativement, d'Expected Tail Loss (ETL). Ce dernier chiffre est obtenu en opérant la moyenne des valeurs extrêmes précédemment écartées comme hautement improbables.

Le Conseil de fondation a décidé le 18 mars 2014, par souci d'économie et compte tenu du fait que la stratégie n'a pas changé, de ne pas revoir la méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs, la réserve constituée au 31.12.2013 étant éloignée de son objectif.

6.4 Présentation des placements par catégorie

6.4.1 Structure des placements

Présentation des placements par catégorie, selon le règlement de placement:

	31.12.2013	Répartition effective en %	31.12.2012	Répartition effective en %	Stratégie	Marges	
	CHF		CHF			inf	sup
Liquidités (CC / CT / Pl. fid.)	122'401'249	16.0%	57'749'265	9.9%	0.0%	0.0%	40.0%
Obligations suisses (yc fonds de placement)	139'345'406	18.2%	97'640'757	16.8%	31.5%	18.9%	44.1%
Obligations étrangères (yc fonds de placements)	99'763'435	13.1%	79'399'725	13.6%	10.5%	6.3%	14.7%
Total revenu fixe (ex cash)	239'108'841	31.3%	177'040'482	30.4%	42.0%	25.2%	58.8%
Actions suisses (yc fonds de placements)	63'806'058	8.3%	38'308'250	6.6%	10.5%	6.3%	14.7%
Actions étrangères (yc fonds de placements)	103'449'177	13.5%	88'610'970	15.2%	17.5%	10.5%	24.5%
Total actions	167'255'234	21.9%	126'919'220	21.8%	28.0%	16.8%	39.2%
Immobilier	230'544'269	30.2%	215'703'921	37.0%	30.0%	18.0%	50.0%
Placements chez l'employeur	3'594'712	0.5%	2'581'566	0.4%			
Autres créances CHF	1'407'137	0.1%	2'547'747	0.5%			
Fortune totale	764'311'442	100.0%	582'542'201	100.0%			

Limites globales, selon le règlement de placement:

	31.12.2013	Répartition effective en %	31.12.2012	Répartition effective en %	Stratégie	Marges	
	CHF		CHF			inf	sup
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	-	0.0%	-	0.0%	5%	0.0%	5.0%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	10'861'911	1.4%	12'065'368	2.1%	5%	0.0%	7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	133'806'273	17.5%	78'030'510	13.4%		0.0%	40.0%

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2:

	31.12.2013	Répartition effective en %	31.12.2012	Répartition effective en %	Limites OPP2
	CHF		CHF		
Titres hypothécaires et lettres de gage suisses	-	0.0%	4'006'721	0.7%	50%
Actions	167'255'234	21.9%	126'919'220	21.8%	50%
Immobilier	230'544'269	30.2%	215'703'921	37.0%	30%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	133'806'273	17.5%	78'030'510	13.4%	30%

En fonction de l'apport conséquent de liquidités à toute fin décembre suite à la reprise au 1^{er} janvier 2014 de deux effectifs importants, avec leurs rentiers (cf. chiffre 10), la répartition effective des classes d'actifs à fin 2013 est biaisée. En effet, sans cette apport, seule la classe obligations étrangères serait légèrement surpondérée par rapport à la marge supérieure (+0.4%). Cette liquidité va être placée selon la nouvelle allocation stratégique valable dès le 1^{er} janvier 2014, courant 2014.

Le Conseil de fondation a pris la décision en 2008 d'augmenter l'allocation tactique de la fortune immobilière à environ 47%, avec les buts suivants: augmenter les investissements dans une classe d'actifs stable en comparaison de la volatilité des marchés financiers de l'époque, assurer un revenu récurrent supérieur à celui des valeurs traditionnelles à revenu fixe et optimiser le montant de la réserve de fluctuation de valeurs grâce à une volatilité moyenne plus basse de la fortune globale. Cette allocation tactique avait pour vocation de diminuer progressivement, au fur et à mesure des entrées de primes et apports de libres-passages provoqués potentiellement par de nouvelles affiliations, ainsi qu'en fonction d'éventuels désinvestissements, raison pour laquelle elle se trouve au 31.12.2013 à 30.2%.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 70 millions représente environ 30% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire: 50%) et environ 9% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 3.094% pour une durée moyenne de 3.59 ans. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 7.8.

6.4.2 Liste des immeubles détenus

Immeuble	Estimation au 31.12.2013	Estimation au 31.12.2012
Bussigny, Lausanne 8	5'671'872	5'212'673
Corsier, Ch. Neuf 1-3	4'436'800	4'197'760
Crans, Pas de l'Ours 4	2'654'784	2'654'784
Genève, Cavour 17	7'159'104	7'023'552
Genève, Contamines 1	11'362'944	11'449'824
Genève, Gaspard Vallette 10	10'701'706	-
Grand-Lancy, Palettes 23	9'850'944	9'770'304
Lausanne, Echallens 80	3'193'920	3'193'920
Lausanne, Tour 1 / Ale 6 *	2'125'250	-
Lausanne, Tour 3 / Ale 8	4'932'080	4'917'408
Meyrin, Livron 21	7'499'904	7'478'784
Meyrin, Livron 23	6'388'608	6'272'640
Mont-s/-Lausanne, Lausanne 33	7'507'712	7'547'264
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'629'760	3'488'640
Nyon, Levratte 8-38	95'259'456	94'629'696
Paudex, Bernadaz 3	3'337'536	3'302'016
Penthaz, Cossonay 1-7	7'041'984	7'041'984
Petit-Saconnex, Lamartine 22bis	6'913'200	6'886'128
Petit-Saconnex, Lamartine 24	11'985'984	11'788'960
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'929'600	4'968'960
Yverdon, Cheminet 31-39	13'961'120	13'878'624
Total	230'544'268	215'703'921

* Copré a acquis l'immeuble Lausanne, Tour 1 / Ale 6 fin 2013 afin de le surélever et de le joindre avec l'immeuble contigu Tour 3 / Ale 8, déjà propriété de Copré.

Sur CHF 124'442'800 de cédulas hypothécaires, CHF 123'592'800.- sont mises en gage selon le chiffre 9.1, le solde de CHF 850'000.- étant libres (cédule de Gaspar-Vallette 10 à Genève).

6.4.3 Explications sur la gestion des immeubles

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de contrôle, audite les activités immobilières déléguées à GFI Gestion de Fortune Immobilière SA.

Copré a procédé à un appel d'offre en 2013 pour renouveler le poste de l'administrateur de la fortune immobilière, c'est la société CBRE (Geneva) SA qui a été choisie, et son mandat a commencé au 1^{er} janvier 2014.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a pas d'opération de change ouverte au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2012, plusieurs opérations de change à terme étaient ouvertes, dont le détail figure ci-dessous.

Monnaie	Nominal	Cours d'achat moyen	Cours au 31.12.2012	Produit/perte (-) au 31.12.2012
USD	27'160'000	0.925	0.914311	290'320
EUR	26'580'000	1.2142	1.206113	214'949
				505'269

**6.6 Explications du résultat net des placements**

	2013	2012
	CHF	CHF
6.6.1 Liquidités	24'174.59	57'167.19
- Intérêts sur c/c divers	24'174.59	57'167.19
6.6.2 Change à terme	-582'309.59	355'999.81
- Différences de change réalisées	-77'040.59	-108'020.19
- Moins-values opérations change à terme	-505'269.00	0.00
- Plus-values opérations change à terme	0.00	464'020.00
6.6.3 Total obligations	-514'495.77	7'340'365.24
6.6.3.1 Obligations	-548'689.26	7'126'234.23
- Produits d'intérêts sur obligations suisses	36'957.06	562'224.49
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	149'145.18	341'254.85
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en devises	59'830.77	477'564.75
- Revenus des FP obligations suisses	2'116'938.60	1'907'407.05
- Revenus des FP obligations étrangères en CHF	252'038.22	322'761.65
- Revenus des FP obligations étrangères en devises	891'080.73	565'992.55
- Pertes sur ventes	-313'635.89	-232'573.81
- Bénéfices sur ventes	781'508.83	276'086.55
- Différences de change réalisées	699'239.75	-414'413.76
- Moins-values	-6'545'187.30	-802'064.51
- Plus-values	1'323'394.79	4'121'994.42
6.6.3.2 Titres de sociétés/FP marchés émergents	34'193.49	214'131.01
- Différences de change réalisées	37'058.86	-81'511.41
- Pertes sur ventes	-6'114.54	-14'817.57
- Bénéfices sur ventes	3'249.17	173'278.92
- Moins-values	0.00	0.00
- Plus-values	0.00	137'181.07
6.6.4 Total actions	27'470'229.35	12'873'782.94
6.6.4.1 Actions	28'038'025.31	11'800'003.36
- Dividendes des actions suisses	0.00	0.00
- Dividendes des actions étrangères en devises	0.00	1'016'638.48
- Dividendes des FP actions suisses	845'895.03	677'211.20
- Dividendes des FP actions étrangères en CHF	607'042.74	72'050.44
- Dividendes des FP actions étrangères en devises	531'765.21	0.00
- Pertes sur ventes	-74'607.61	-177'352.47
- Bénéfices sur ventes	5'149'790.82	2'158'767.69
- Différences de change réalisées	-41'206.05	-1'421'519.91
- Moins-values	-180'484.13	-322'745.25
- Plus-values	21'199'829.30	9'796'953.18
6.6.4.2 Titres de sociétés/fonds de placement matières premières	0.00	-166'844.26
- Revenus	0.00	19'792.35
- Pertes sur ventes	0.00	-199'467.97
- Bénéfices sur ventes	0.00	204'284.96
- Moins-values	0.00	-191'453.60
6.6.4.3 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	-567'795.96	1'240'623.84
- Revenus	154'876.37	163'163.46
- Pertes sur ventes	-50'819.34	-41'393.84
- Bénéfices sur ventes	128'979.95	230'425.82
- Différences de change réalisées	-203'104.90	-83'322.46
- Moins-values	-1'079'070.15	-3'756.48
- Plus-values	481'342.11	975'507.34



	2013 CHF	2012 CHF
6.6.5 Immobilier	10'626'702.87	13'019'610.92
- Charges immobilières courantes	-2'997'818.70	-3'298'289.59
- Revenus immobiliers	13'513'143.89	14'616'356.66
- Bénéfice net réalisé sur vente*	1'567'500.00	3'956'550.25
- Moins-values	-466'814.94	-1'622'340.35
- Plus-values	1'176'692.62	1'595'083.95
- Intérêts hypothécaires	-2'166'000.00	-2'227'750.00

* Il s'agit du montant de l'impôt sur les gains immobiliers (vente en 2012 des immeubles situés à la rue des Alpes 38-58 à Montreux), lequel avait déjà été versé chez le notaire, mais pas comptabilisé en actif transitoire dans les comptes 2012.

6.6.6 Frais d'administration des placements	-2'309'716.44	-2'585'599.21
	CHF	%
Placements transparents	764'061'861.14	100.0%
Placements non-transparentes	-	0.0%
Total des placements	764'061'861.14	100.0%

Taux de transparence en matière de frais

100.0%

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	2'294'292.53
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements collectifs transparents	15'423.91
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	2'309'716.44
En % des placements transparents	0.30%

6.6.6.1 Frais d'administration des placements mobiliers	-707'562.43	-978'665.67
Frais sur transactions titres	-480'366.27	-144'819.33
Frais sur c/c bancaires	-33'657.01	-27'657.97
Frais de gestion de fortune Aforge Capital Management	10'512.85	-250'179.72
Frais de gestion de fortune Credit Suisse	-95'439.85	-105'206.90
Frais de gestion de fortune UBS	-57'711.50	0.00
Frais de gestion de fortune IAM SA	0.00	-226'508.90
Frais de gestion de fortune Swiss&Global Asset Management AG	-26'822.05	-194'023.70
Frais pour la tenue de la comptabilité des titres Credit Suisse	-24'078.60	-30'269.15
6.6.6.2 Frais d'administration des placements immobiliers	-1'586'730.10	-1'606'933.54
Honoraires de gestion financière, locative et administrative régies	-301'852.80	-318'371.50
Honoraires de gestion technique régies	-240'773.23	-228'524.25
Honoraires de gestion technique GFI	-86'437.77	-86'286.33
Honoraires de gestion dynamique du portefeuille GFI	-872'174.09	-789'131.18
Honoraires de pilotage GFI	-85'492.21	-184'620.28
6.6.6.3 Somme des frais calculés sur la base du TER	-15'423.91	
Somme des frais TER (communiqués par Credit Suisse)	-11'313.86	
Somme des frais TER (communiqués par UBS)	-4'110.05	

6.6.7 Performance des placements

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2013 est de 6.32 %.

6.7 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	3'627'011.50	2'595'116.45
Provision pour pertes sur créances employeurs	-32'300.00	-13'550.00
Créances de cotisations des employeurs, net	3'594'711.50	2'581'566.45
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	3'391'013.80	3'436'376.10
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	1'025'635.20	815'914.00
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	-424'882.85	-682'328.40
Versement de la réserve de cotisations de l'employeur	-900'219.45	-178'947.90
Intérêts	0.00	0.00
Total réserve de contributions des employeurs	3'091'546.70	3'391'013.80

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. A noter que 90% de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2014. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explication du poste apports de libre passage

	2013	2012
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	56'920'530.88	32'480'484.61
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	810'772.17	542'937.05
Apports de libre passage assurés invalides	1'140'709.90	264'772.30
Apports rentiers	2'843'866.75	2'489'147.85
Total du poste apports de libre passage	61'715'879.70	35'777'341.81

7.2 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	2013	2012
	CHF	CHF
Prestations de sortie assurés actifs	-37'755'435.83	-50'623'696.65
Prestations de sortie assurés actifs complément art. 17 LFLP	0.00	-50'840.40
Prestations de sortie assurés actifs reçues après leur sortie	-738'884.22	-542'937.05
Prestations de sortie rétroactives assurés actifs	-284'587.55	-339'860.95
Prestations de sortie transférées aux rentiers	-1'500'848.10	-229'381.10
Fonds libres transférés	-143'366.65	-200'510.15
Réserves mathématiques rentiers transférées	-954'679.75	-1'663'817.65
Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie	-41'377'802.10	-53'651'043.95

7.3 Explication du poste cotisations

	2013	2012
	CHF	CHF
Bonifications épargne	39'634'708.05	37'564'926.30
Cotisations pour la couverture des risques invalidité et décès	8'420'689.85	8'506'194.35
Cotisations au fonds de garantie	178'176.25	161'797.75
Cotisations pour frais administratifs	1'629'133.20	1'554'816.70
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	601'563.35	558'865.90
Total des cotisations brutes	50'464'270.70	48'346'601.00
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	-424'882.85	-861'276.30
Total des cotisations nettes	50'039'387.85	47'485'324.70
Soit :		
Cotisations des salariés	20'304'280.05	19'253'049.55
Cotisations des employeurs	29'735'107.80	28'232'275.15

7.4 Explication du poste débiteurs

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Compte courant impôt anticipé	707'438.40	987'376.21
Compte courant gérance immeuble	450'117.80	395'229.00
Total du poste débiteurs	1'157'556.20	1'382'605.21

7.5 Explication du poste compte de régularisation actif

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Intérêts courus	111'805.56	332'558.53
Immeubles loyers à recevoir	97'047.50	97'431.95
Immeubles rétrocession impôt à recevoir	0.00	110'550.00
Prestations à recevoir du réassureur	541.10	0.00
Prestation de libre passage à recevoir	0.00	95'528.45
Factures acquittées d'avance	14'698.25	23'803.75
Divers	25'488.00	0.00
Total du poste compte de régularisation actif	249'580.41	659'872.68

7.6 Explication du poste compte de régularisation passif

	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance reçus en avance (voir chiffre 10)	104'200'000.00	0.00
Prestation de libre passage reçue non encore attribuée	245'633.25	72'351.80
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	62'900.45	231'471.52
Solde frais commissionnement à acquitter	469'892.00	530'043.50
Immeubles loyers reçus d'avance	49'482.00	36'628.20
Immeubles provision litige en cours	0.00	50'000.00
Immeubles impôt gain immobilier sur vente	0.00	1'567'500.00
Provision pour 40ème anniversaire	70'200.00	0.00
Prestations reçues d'avance du réassureur	758'516.30	783'095.45
Divers	756.00	5'402.15
Total du poste compte de régularisation passif	105'857'380.00	3'276'492.62

7.7 Explication du poste banques/assurances

Le montant au 31.12.2012 représente le solde des primes de réassurance dues en 2012, dont le décompte définitif n'avait pas été encore établi. Le réassureur ayant changé son système d'encaissement, il n'y a plus qu'un décompte par année.

7.8 Explication du poste dettes hypothécaires

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Credit Suisse est le suivant:

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe : tranche 1	6'000'000.00	3.60%	10.03.2004	10.03.2014
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.65%	28.04.2009	28.04.2015
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
Total des hypothèques	70'000'000.00			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédules hypothécaires mentionnées au chiffre 9.1.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2012 n'ont pas suscité de remarques particulières. La Fondation a donné suite aux diverses demandes complémentaires de l'autorité de surveillance.

La Fondation a également fait parvenir à la Commission de haute surveillance l'enquête sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2013.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes:

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Le Mont, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000	5'000'000	420'000	65'420'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000	5'000'000		8'000'000
Total	104'287'000	16'385'800	2'920'000	123'592'800

Un contrat de crédit lombard de CHF 20'000'000.- est ouvert auprès du Crédit Suisse, en cas d'acquisition immobilière future.

9.2 Découvert

En 2011, la Fondation a enregistré l'arrivée de 11 affiliés en provenance de la Fondation collective Genesis, avec un degré de couverture estimé à 94.1%. Le degré de couverture exact de chaque affilié sera connu uniquement au terme de la procédure de liquidation partielle de la Fondation collective Genesis. Le découvert est compensé par des attributions d'intérêts moindres sur les comptes des assurés par rapport aux intérêts distribués sur les comptes des autres assurés de Copré. Suite à la non-attribution d'intérêts en 2012 et à une attribution réduite d'intérêts en 2013, tous ces 11 affiliés ont intégralement remboursé leur dette.

9.3 Procédures juridiques en cours

néant

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Au 1er janvier 2014 ont été reprises les rentes de la Caisse de pensions en liquidation de la banque Lloyds. D'autres effectifs importants ont également été repris au 1^{er} janvier 2014 avec leurs rentiers.

Au total, les capitaux de prévoyance ont augmenté d'environ CHF 257.5 millions au 1^{er} janvier 2014. Un montant de CHF 104.2 millions a déjà été versé sur les comptes de la Fondation fin décembre 2013. Ce montant figure au poste liquidités de l'actif, ainsi qu'au poste "Passifs transitoires" au 31 décembre 2013.



RUE J.-GROSSELIN 8 | CP | CH - 1227 CAROUGE GE
T 022 308 86 69 | F 022 308 86 06

COPRE@COPRE.CH | WWW.COPRE.CH